

Règlement intérieur CSAL/FS

Enfin !!!!! comme l'a déjà **FO** à plusieurs reprises, il est invraisemblable que le règlement intérieur qui vaut pour le Comité d'Administration Social¹(CSAL) et la Formation Spécialisée² (FS) - nouvelles instances depuis le début 2023 - ne soit vu qu'en décembre 2023 alors que la loi de Transformation de la Fonction publique qui a décidé de leur mise en place, date, elle, d'août 2019 !

L'intersyndicale Solidaires, CGT, **FO** et CFDT de la DRFiP44 s'était réunie préalablement à la tenue de cette FS et a fait de nombreuses propositions de modifications du règlement-intérieur type (trop réducteur dans de nombreux domaines) : au moins 4 CSAL par an (au lieu de 2), reconduction de l'instance dans les 8 jours si l'ordre du jour n'est pas épuisé, délai d'envoi des documents par l'administration, refus de vote non assimilable à une abstention, présentation des effets sur la santé lors de toute restructuration, temps de préparation égal à la tenue de l'instance, idem pour le compte-rendu, réexamen de tout projet qui fait l'objet d'un vote majoritairement défavorable (et non pas unanime), etc

Ce règlement intérieur sera maintenant réétudié lors du CSAL du 18 janvier 2024.



DUERP et PAP

FO a repris en instance ses doléances évoquées dans sa [motion liminaire](#): il n'est en effet pas raisonnable de discuter du Plan annuel de Prévention (PAP) qui doit être mis en place après la remontée par les services du

- 1 Instance qui a remplacé le Comité Technique local (CTL)
- 2 Instance directionnelle qui ne concerne plus que la DRFiP44 et qui a remplacé le CHSCT qui était inter-directionnel et concernait toutes les administrations des FINANCES du 44 (la DSFiPE, le SRE, les Douanes, l'INSEE et KIBORI,...).

Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (DUERP) et dont la date butoir était fixée avril 2023.

FO a beaucoup insisté sur l'impact négatif que cela a sur les agents qui se sont impliqués dans le processus et qui ne voient pas les solutions mises en place (ou qui vont l'être) mais aussi les chefs de service qui auront bien du mal à motiver en 2024, ceux qui se sont investis en 2023.

La présentation du DUERP regroupe les lignes par thématiques. Si c'est assurément plus pratique pour la discussion en FS, l'intersyndicale a demandé à bénéficier du DUERP dans sa globalité. C'est en effet un outil de travail pour les représentants du Personnel.

En tête du podium, bien évidemment, sont arrivés les Risques psychosociaux (RPS) : charge de travail, évolution des missions, manque d'informations, relation avec les usagers, ... L'intersyndicale avait d'ailleurs fait inscrire à l'ordre du jour la nécessité de tenir, de nouveau, des Groupes de travail sur le sujet.

FO a proposé qu'il soit aussi régulièrement évoqué lors des journées d'informations des encadrants : ce sont eux en effet qui sont en première ligne pour en repérer les signaux dans leur collectif de travail. Avec pourquoi pas l'intervention de la psychologue qui a présenté dernièrement les conférences sur le burn-out (qui ont été très appréciées).

Les autres risques les plus remontés sont ceux liés aux accidents (manutention, chariot non motorisé, risque routier, activités physiques, RADON, amiante, risques infections ou biologiques...) et les risques liés au harcèlement (moral et/ou sexistes et sexuels).

Concernant ces derniers, le GT qui traite de ces sujets sera poursuivi en 2024. La conférence du 28 novembre a fait l'objet d'une discussion : le peu d'engagement semble lié aux contraintes d'horaires et de lieu. Dommage mais pas question d'en rester là !



De nouvelles propositions seront faites pour 2024 avec une compagnie dont les prestations sont beaucoup plus modulables.

L'intersyndicale avait auparavant réfléchi à une (longue) délibération qui a été votée favorablement. La DRFiP44 a maintenant 2 mois pour y répondre.

Situation budgétaire 2023

Budget 2023	
après application de la réserve)	142 355,00 €
Dotation complémentaire 2023	10 652,00 €
Solde enveloppe régionale	1 089,52 €
Total 2023 :	154 096,52 €

Les élus des Personnels ont voté contre plusieurs propositions d'utilisation du budget quand ce sont des dépenses qui incombent à la DRFiP44, en sa qualité d'employeur. Si parfois, certaines sont votées à titre d'impulsion et d'exemplarité, cela ne peut pas être reconduit.

Il s'agit par exemple ici, de téléphones portables, de casques téléphoniques, de signalétique à destination d'usagers malvoyants. Par contre, l'équipement en visio d'une salle a fait l'objet d'un vote favorable, la DRFiP44 équipant de son côté deux autres salles. Toute nouvelle demande ferait l'objet d'un refus. Les élus ont souhaité que soient engagées plusieurs formations à destination des agents (relation téléphoniques, sensibilisation à l'évacuation des sites, yoga des yeux) afin de en pas perdre le budget. La DRFiP44 doit nous tenir informés au fil de l'eau.



Registres Santé et Sécurité au travail



Pas de registre depuis octobre.

Au final pour 2023, il y en aura eu 4 :
1 relatif à de la souffrance au Travail,
2 concernant des problèmes techniques (chauffage et ventilation),
1 lié à un futur déménagement.

Fiches de signalement

4 nouvelles fiches ont fait l'objet de discussions lors de cette séance.

Bilan 2023 : il y aura eu 15 fiches au total (dont 9 pour

agressions ou insultes au guichet, 1 au domicile d'un usager, 4 par courriel) et 1 fiche concernant la hiérarchie d'un agent.

Bilan ? Pas tout à fait !!!! il n'est en réalité que partiel !!!! Deux fiches ont été évoquées qui ne nous ont pas été transmises par l'administration.

FO est intervenu pour protester ce procédé : naïvement nous pensions que dans le 44, cette époque était révolue (cela avait déjà pointé du doigt par le passé lors de feu le CHSCT). Il faut peu de choses pour que ces mauvais comportements soient de retour. **FO** a interrogé la DRFiP44 pour savoir si d'autres fiches sont restées cachées ! C'est un sujet sur lequel nous aurons à revenir afin que cela ne se renouvelle pas ! En conclusion, toute fiche de signalement ou tout registre ne doit pas faire l'objet d'un envoi uniquement à l'Administration. Pensez à les transmettre à **FO** !



Installation de la WIFI

La wifi va être installée dans toutes les salles de réunion de la DRFiP44 ! Tant mieux ! car nous sommes trop souvent contraints d'utiliser notre forfait personnel lors des instances !



Accidents de Travail et maladie professionnelles

3 nouveaux accidents ont été signalés. Ce qui fait un total de 23 accidents en 2023 : 9 chutes à pied, 6 chutes à vélo ou trottinette, 1 accident en bus, 4 pour port de charges, blessures ou TMS.

FO a renouvelé sa demande d'études de cas avec arbre des causes comme préconisé par la note d'orientations de 2023.

